Étude : Femmes au Canada : Les femmes ayant une incapacité

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 29 mai 2017

Plus de 2 millions de femmes âgées de 15 ans et plus – soit près de 15 % des femmes au Canada – ont déclaré avoir au moins une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes en 2012. Cela était le cas pour 1,7 million d'hommes (12,5 %).

Les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre de l'exclusion sociale et de la discrimination, ce qui peut entraîner un accès inégal aux ressources sociales, culturelles, politiques et économiques. À titre d'exemple, près de la moitié des femmes et des hommes ayant une incapacité âgés de 25 à 54 ans ont déclaré qu'ils se considéraient comme désavantagés sur le plan du travail en raison de leur état.

Aujourd'hui, Statistique Canada diffuse « Les femmes ayant une incapacité », un nouveau chapitre de la publication Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Ce chapitre dresse un portrait statistique sommaire des femmes ayant une incapacité. Lorsque cela était pertinent, des comparaisons ont été effectuées entre les femmes ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas. On a aussi comparé des hommes et des femmes ayant une incapacité. Les résultats présentés dans ce communiqué portent principalement sur l'utilisation d'aides ou d'appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité, ainsi que sur l'utilisation des services de transport par les femmes ayant une incapacité par rapport à celle observée chez les hommes ayant une incapacité.

Plus de 8 femmes et hommes sur 10 ayant une incapacité déclarent utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel

La fréquence d'utilisation d'au moins une aide ou un appareil fonctionnel augmentait selon la sévérité de l'incapacité. Plus de 7 femmes sur 10 ayant une incapacité légère ou modérée (72,5 %) et plus de 9 femmes sur 10 ayant une incapacité sévère ou très sévère (93,1 %) ont déclaré utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel.

Une proportion plus importante de femmes (80,5 %) que d'hommes (76,1 %) a déclaré utiliser des aides ou appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité (tels qu'une canne, des chaussures orthopédiques ou des entrées de porte élargies). La probabilité d'avoir recours à des aides ou appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité augmente en fonction de la sévérité de l'incapacité, autant chez les femmes que chez les hommes.

Près de la moitié des femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère ont déclaré avoir de la difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté

Environ le cinquième des femmes (21,2 %) et des hommes (17,9 %) ayant une incapacité ont signalé qu'ils utilisaient régulièrement le transport en commun, comme l'autobus et le métro. Parmi les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère, les femmes étaient plus susceptibles (20,5 %) que les hommes (16,2 %) de déclarer qu'elles utilisaient ce type de transport.

Parmi les personnes ayant une incapacité, 8,7 % des femmes et 6,3 % des hommes utilisaient régulièrement le transport adapté, comme un autobus ou une fourgonnette spéciale, ou un service adapté de taxi subventionné. Parmi celles dont l'incapacité était sévère ou très sévère, 11,2 % des femmes et 8,6 % des hommes ont déclaré utiliser le transport adapté de façon régulière.

Près de la moitié (46,1 %) des femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère qui avaient recours au transport en commun ou au transport adapté ont déclaré avoir un peu ou beaucoup de difficulté à utiliser ces services. Cela était le cas pour une proportion inférieure (13,9 %) de femmes ayant une incapacité légère ou modérée.





Note aux lecteurs

Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012. Dans le cadre de l'ECI, l'incapacité est définie selon le modèle social, dans lequel cette dernière est considérée comme le résultat de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et un environnement défavorable. Un ensemble de questions d'identification des incapacités (QII), fondées sur le modèle social, ont été utilisées lors de l'ECI de 2012 pour mesurer le type et la sévérité des incapacités qui duraient depuis six mois ou qui auraient pu durer six mois ou plus.

À l'aide des réponses aux QII, on a déterminé que le terme « incapacité » serait employé lorsque la fréquence de la limitation était « parfois », « souvent » ou « toujours », ou lorsque la fréquence « rarement » et le degré de difficulté « beaucoup de difficulté » ou « incapable de le faire » étaient signalés.

Les QII ont permis de recenser les incapacités liées à la vue, à l'ouïe, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, aux troubles mentaux ou psychologiques et à la mémoire. Dans le cadre de ce chapitre, les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité comprennent celles qui éprouvaient de la difficulté à marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, à monter ou à descendre un escalier sans se reposer, à se pencher et à saisir un objet au sol ou à tendre les bras dans n'importe quelle direction.

Les aides et les appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité comprennent divers types d'équipements ou d'installations adaptées, y compris une canne, une marchette ou un fauteuil roulant; des chaussures orthopédiques; des outils et des ustensiles adaptés; un appareil pour s'habiller; des appuis de salle de bain; et des entrées de porte ou des couloirs élargis.

Les conclusions présentées dans ce communiqué mettent l'accent sur les aides et les appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité ainsi que les services de transport utilisés par les femmes ayant une incapacité par rapport à ceux utilisés par les hommes ayant une incapacité. Ces conclusions sont tirées du chapitre « Les femmes ayant une incapacité » de la publication Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, diffusée aujourd'hui. Les sujets analysés dans ce chapitre comprennent la prévalence de l'incapacité; les causes du problème de santé principal et les types d'incapacité présentés; l'utilisation d'aides, d'appareils fonctionnels et de médicaments; l'aide requise et l'aide reçue; l'utilisation du transport en commun et du transport adapté; la scolarité; l'activité et les expériences sur le marché du travail; et le revenu.

Dans ce rapport, les données sont présentées et analysées selon le sexe, conformément aux lignes directrices internationales concernant la production de statistiques selon le sexe. Pour obtenir davantage d'information, voir le Gender Statistics Manual (en anglais seulement) de la Division de la statistique des Nations Unies.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3251.

Cette diffusion est fondée sur le chapitre « Les femmes ayant une incapacité » de Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, septième édition (89-503-X), qui est maintenant accessible.

La publication *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* est le fruit d'une collaboration entre Condition féminine Canada et Statistique Canada.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias

au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).